

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
29 MARS 2018**

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit le jeudi vingt-neuf mars à dix-sept heures trente, le bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 23 mars 2018 par le Président, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, salle du bureau à Limoges, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Etaient présents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Jean- Paul DURET (à partir de la délibération « *Adhésion au Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle Aquitaine* »), M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI, M. Guillaume GUERIN, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe REILHAC (à partir de la délibération « *Adhésion au Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle Aquitaine* »), M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Julie LENFANT

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT donne pouvoirs à M. Alain DELHOUME

Absents :

M. Bernard THALAMY, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Philippe REILHAC (délibération « *Parc d'activités de la Grande Pièce lotissement les Jardins – Cession d'une parcelle de terrain à la société Pro Armature ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant* »), M. Jean-Paul DURET (délibération « *Parc d'activités de la Grande Pièce lotissement les Jardins – Cession d'une parcelle de terrain à la société Pro Armature ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant* »)

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2018

Parc d'activités de la Grande Pièce lotissement les Jardins - Cession d'une parcelle de terrain à la société Pro Armature ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant

Le bureau communautaire accepte la candidature de la Société Pro Armature, spécialisée dans la fabrique d'armatures métalliques pour le béton, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 1,2 hectares, située sur le Parc d'Activités de la Grande Pièce, lotissement Les Jardins, moyennant la somme de 300 000 € HT, soit 25 € HT au m².

Cette société souhaite construire un bâtiment industriel de production de 3 000 m² dans lequel travailleront 25 personnes.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 29 mars 2018

Adhésion au Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine

Le futur Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine (SMINA) qui doit contribuer à améliorer la mobilité sur l'ensemble du territoire régional a été élaboré en concertation par les 28 autorités organisatrices de Nouvelle-Aquitaine.

Ce syndicat mixte assurera les trois compétences suivantes définies par la loi :

- coordonner les services de transport de ses membres ;
- mettre en place un système d'information à l'intention des usagers ;
- déployer une tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés.

Sa gouvernance repose sur un double niveau d'instances :

- un comité syndical assurant le pilotage général et la mise en œuvre des projets d'envergure régionale comme le système d'information multimodal ou l'interopérabilité billettique ;
- des comités de bassin assurant la mise en œuvre des projets d'envergure locale.

Financé par les cotisations de ses membres pour l'exercice de ses compétences obligatoires, le SMINA sera doté d'un budget prévisionnel de 1,7 M€ en année pleine pour lequel Limoges Métropole contribuerait à hauteur de 60 K€.

Le bureau communautaire approuve l'adhésion de Limoges Métropole au Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine (SMINA) et désigne pour représenter Limoges Métropole au sein de ce syndicat :

- Gilles BEGOUT, en qualité de délégué titulaire
- Jacques MIGOZZI, en qualité de délégué suppléant

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2018

Appel d'Offres Ouvert : acquisition d'un camion de service (camion benne avec grue) pour le réseau des transports en commun de Limoges Métropole

Conformément aux clauses du contrat de délégation de service public conclu entre Limoges Métropole et la Société de Transports en Commun de Limoges Métropole (STCLM), le renouvellement des véhicules techniques mis à disposition du délégataire incombe au délégant.

Le bureau communautaire autorise le lancement d'une consultation, sous forme d'Appel d'Offres Ouvert, pour l'acquisition d'un camion de service (camion benne avec grue).

Le délai maximum d'exécution de ce marché serait de 10 mois et son estimation se situe entre 144 500 € HT et 187 000 € HT.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2018

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) technique, juridique et financière pour la gestion et la passation de contrats d'exploitation des transports urbains - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Afin de mener à bien le renouvellement de son contrat de Délégation de Services Publics (DSP) d'exploitation des transports urbains, Limoges Métropole souhaite un accompagnement.

Dans ce contexte, le bureau communautaire autorise le lancement d'une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique et financière pour la gestion et la passation des contractualisations d'exploitation du réseau des transports urbains, sous forme d'Appel d'Offres.

Le délai maximum d'exécution du marché serait de 60 mois et ce contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) peut être estimé à un montant minimum de 103 500 € HT et à un montant maximum de 134 000 € HT.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mars 2018

Transports scolaires : tarification 2018-2019

Dans un souci de simplification administrative et de lisibilité pour les familles, le bureau communautaire décide d'appliquer une nouvelle tarification des transports scolaires pour l'année scolaire 2017-2018, qui ne prendrait en compte que le critère « 2 enfants transportés et + » au lieu de « 2 enfants transportés » ou « 3 enfants transportés » avec une modification du critère d'application de la dégressivité en fonction du nombre d'enfants transportés.

De plus, le tarif d'une inscription effectuée en cours d'année sera recalculé trimestriellement et non plus au mois, évitant ainsi la multiplication des tarifs à appliquer et simplifiant la gestion des dossiers.

Nouvelle tarification année scolaire 2018-2019 <i>Uniquement pour les élèves transportés directement par LM et sur le réseau STCLM</i>		
Abonnement annuel (1 enfant transporté)	Abonnement annuel (2 enfants transportés et +)	Tarification hors secteur
90,00 €	54,00 € (55 + 52)/2	174,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2018

Convention de déversement des effluents en provenance de l'établissement "produits chimiques Mazal SAS" à Limoges aux réseaux publics d'assainissement et à la station d'épuration principale de Limoges

La convention de déversement formalisée en 2011 avec la société de négoce de produits chimiques d'hygiène et d'entretien Mazal SAS est arrivée à son terme. Le bureau communautaire autorise le Président à signer la nouvelle convention tripartite de déversement pour une durée de 5 ans entre l'industriel, la commune de Limoges et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole relative au raccordement des effluents en provenance de cet établissement au réseau public d'assainissement en vue du traitement des effluents à la station d'épuration principale de Limoges située route de Nexon.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2018

Adhésion de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à l'Agence
Départementale d'Information sur le Logement 87 (ADIL) de la Haute-Vienne

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement 87 (ADIL) association agréée par le ministère chargé du Logement a sollicité Limoges Métropole, au titre de sa cotisation pour l'année 2018, à hauteur de 28 175 €. La cotisation annuelle étant de 0,135 € par habitant pour les établissements publics de coopération intercommunaux.

Cette adhésion permettrait :

- d'avoir accès à un espace d'échanges et de ressources pour les adhérents,
- de bénéficier de l'assistance de l'ADIL pour toutes les questions relatives au logement/habitat et notamment à des problématiques spécifiques,
- de bénéficier d'un appui dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat de Limoges Métropole durant l'élaboration du Programme Local de l'Habitat notamment,
- de faire partie d'un réseau national mobilisant différents acteurs sur les enjeux du logement et de l'habitat.

Le bureau communautaire valide l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à l'ADIL 87 et autorise le président à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2018

Convention pluriannuelle de partenariat entre Limoges Métropole et l'association EGEE pour l'animation d'ateliers d'aide à l'insertion professionnelle des personnes en difficulté

le bureau communautaire approuve la poursuite du partenariat avec l'association Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE), délégation départementale Haute-Vienne, pour la période 2018-2020, dans le cadre de la mise en œuvre des « ateliers d'aide à l'insertion professionnelle des personnes en difficulté », ainsi que le versement d'une subvention annuelle de 1 500 € sur la même période et autorise le Président à signer la convention correspondante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mars 2018

Convention d'objectifs et de partenariat conclue entre Limoges Métropole et le Centre
Communal d'Action Sociale de Limoges pour la mise en œuvre des clauses sociales
d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a développé au sein du service insertion
un dispositif d'appui et de gestion des clauses sociales.

Dans ce cadre, le bureau communautaire approuve la mise en œuvre d'un partenariat avec le
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Limoges pour la mise en œuvre des clauses
sociales d'insertion et de promotion de l'emploi dans les marchés publics et autorise le Président
à signer la convention de partenariat.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2018

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite d'une démarche de suivi-évaluation du
Contrat de Ville de l'Agglomération de Limoges - Lancement de la procédure en Appel
d'Offres Ouvert

Le bureau communautaire autorise le lancement d'une consultation sous forme d'Appel d'Offres Ouvert pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche de suivi-évaluation du Contrat de Ville de l'Agglomération de Limoges.

Ce marché, sous forme d'un accord cadre mono-attributaire exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, pourrait être conclu pour une durée ferme de 4 ans, sans indication de montant minimum mais avec un montant maximum de 140 000 € HT qui correspond à l'estimation globale du marché.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2018

Modification du règlement intérieur de l'aire de grand passage

Afin de tenir compte des événements qui se sont produits pendant la saison 2017, le bureau communautaire approuve le nouveau règlement intérieur de l'aire de grand passage de Limoges Métropole qui :

- réduira le nombre de types de groupes pouvant être accueillis sur l'aire pour se recentrer sur son usage d'origine : l'accueil des grandes missions qui convergent vers des lieux de rassemblement (loi Besson du 5 juillet 2000),
- rendra le responsable du groupe maître de la gestion des entrées et sorties de l'aire par la mise à disposition d'une clé permettant l'activation d'une borne rétractable.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mars 2018

Aire de grand passage: tarifs 2018

Afin d'harmoniser les pratiques au niveau de la Région Nouvelle Aquitaine, il est aujourd'hui nécessaire de mettre à jour les conditions tarifaires de l'aire de grand passage de Limoges Métropole située sur la commune de Feytiat.

Il est proposé une facturation par nuit et par caravane principale double essieux de 4 €, et un forfait pour 7 jours de 20 €.

De plus, il est proposé une hausse tarifaire des dépôts de garantie afin de responsabiliser davantage les groupes sur le respect des équipements mis à disposition.

En complément, le tableau des redevances forfaitaires en cas de dégradations a été détaillé et la facturation adaptée.

Le bureau communautaire approuve donc les nouveaux tarifs 2018 ainsi que le règlement tarifaire.

Ces tarifs prendraient effet à compter du 1er mai 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2018

Convention de partenariat entre Limoges Métropole

et le camion école PEP 87

Le bureau communautaire approuve la poursuite du partenariat avec Les Pupilles de l'Enseignement Public 87 (PEP) qui gèrent un service dédié aux gens du voyage : l'Assistance Pédagogique aux Enfants du Voyage (APEV) et autorise le versement d'une subvention de 1 500 € au titre de l'année 2018 à cette association.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 mars 2018

Aménagement de la Place de la République à Limoges - Désaffectation des voiries du
domaine public routier

Dans le cadre du réaménagement de la place de la République à Limoges, le bureau communautaire prononce, la désaffectation des emprises (rues Saint Martial, Porte Tourny, de la Terrasse et les rues encadrant les Places Fournier et de la République) qui ne seront plus, après travaux, à usage de voirie, correspondant à environ 2 427 m².

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mars 2018

Désaffectation des voiries mises à disposition de Limoges Métropole, commune de Limoges, esplanade Paul Gauguin, dans le cadre de la construction d'un EHPAD allée Georges Seurat

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) de La Bastide, l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Marcel-Faure, situé au 32, rue Francis Chigot à Limoges, sera entièrement reconstruit allée Georges Seurat à Limoges.

Dans ce cadre, le bureau communautaire prononce la désaffectation des assiettes de voirie qui ne sont plus aujourd'hui ouvertes à la circulation publique ainsi que des places de stationnement le long de la rue Seurat, mises à disposition de Limoges Métropole, situées esplanade Paul Gauguin, correspond à environ 2028 m².

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mars 2018

Annulation de la délibération n° 9.3 du bureau communautaire du 20 septembre 2017 concernant la constitution d'un droit de passage et d'aqueduc, commune de Couzeix, 3 allée des Besses, propriétés de Mme Emilie PASCAUD et de M. Aurélien BORELLA

Le bureau communautaire annule la délibération n°9.3 du bureau communautaire du 20 septembre 2017 concernant la constitution d'un droit de passage et d'aqueduc, sur partie d'une parcelle de terrain située sur la commune de Couzeix, propriété de Mme Emilie PASCAUD et de M Aurélien BORELLA.

ADOpte A L'UNANIMITE